

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 28 janvier 2025 à 19h00, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Luc Daigneault. Monsieur le conseiller Claude Vasseur est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

* Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, est absent.

La séance ordinaire du 21 janvier 2025 a été déclarée « annulée » par la directrice générale et greffière-trésorière étant donné qu'aucun membre du Conseil d'administration n'était présent (sachant qu'il n'y aurait pas quorum). Conformément à l'article 155 du *Code municipal du Québec*, un avis d'annulation de cette séance a été signifié à tous les membres du Conseil d'administration le 22 janvier 2025.

La séance ordinaire du mois de janvier 2025 a été reportée au 28 janvier 2025. Conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*, un avis de convocation à cette séance a été signifié à tous les membres du Conseil d'administration le 22 janvier 2025.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2- Conseil d'administration

2.1 Nomination d'un nouveau délégué de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Ri-2025-01-1776

Considérant que, conformément à l'article 5 de l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie*

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

intermunicipale, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est formé de trois délégués de chacun des Conseils des municipalités parties à l'entente;

Considérant que Madame Karine St-Germain, conseillère de Mont-Saint-Grégoire, a démissionné du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie en décembre 2024, et ce, en raison d'un problème d'horaire;

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a délégué Monsieur le conseiller Kevin Patenaude en remplacement de Madame St-Germain (résolution municipale No 2024-12-0377);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de nommer Monsieur le conseiller Kevin Patenaude à titre de délégué de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Lettre de remerciement à Madame Karine St-Germain

Une lettre de remerciement signée par Madame Suzanne Boulais, mairesse de Mont-Saint-Grégoire et présidente de la Régie intermunicipale d'incendie, sera transmise à Madame Karine St-Germain, conseillère municipale de Mont-Saint-Grégoire qui a siégé au Conseil d'administration de la Régie pendant trois ans (décembre 2021 à décembre 2024).

3- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2025-01-1777

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 janvier 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Conseil d'administration
 - 2.1 Nomination d'un nouveau délégué de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire
 - 2.2 Lettre de remerciement à Madame Karine St-Germain
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Approbation des procès-verbaux
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 décembre 2024
 - 4.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2024
- 5- Comptes
- 6- Correspondance
- 7- Vérification financière 2024
- 8- Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2025 : modification de l'heure
- 9- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : renouvellement de l'adhésion de la directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2025

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

- 10- Formation des pompiers et des officiers
 - 10.1 Cours « Instruction I » (1^{er} cours du programme « Officier I ») : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas de Elizabeth Carpentier
 - 10.2 Cours « Instruction I » (1^{er} cours du programme « Officier I ») : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Miguel Cloutier
 - 10.3 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Elizabeth Carpentier
 - 10.4 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Miguel Cloutier
 - 10.5 Journée de formation pour les officiers : « Gestion du personnel en caserne »
- 11- Achat de six habits de combat pour les pompiers
- 12- Achat de souliers de travail pour les pompiers
- 13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 13.1 Municipalité de Henryville : renouvellement de l'entente pour l'année 2025
 - 13.2 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : suivi
 - 13.3 Tableaux des heures travaillées par le technicien en prévention incendie pour l'année 2024
- 14- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 14.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 14.2 Tableaux concernant la « force de frappe » pour l'année 2024
 - 14.3 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu – Rencontre du 5 décembre 2024 : compte rendu
- 15- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 16- Varia
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Approbation des procès-verbaux

4.1 Séance ordinaire du 17 décembre 2024

Ri-2025-01-1778

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

4.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2024

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2024;

Ri-2025-01-1779

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Comptes

Ri-2025-01-1780

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 28 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 81 630,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

6- Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à déposer depuis la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2024.

7- Vérification financière 2024

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton commencera la vérification financière 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie le 29 janvier 2025 (réf. résolution No Ri-2023-07-1576).

8- Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2025 : modification de l'heure

Ri-2025-01-1781

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil d'administration doit établir, avant le début de chaque année civile,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2025 a été adopté le 19 novembre 2024 et que les séances ont été fixées au 3^e mardi de chaque mois à 19h00 (réf. résolution No Ri-2024-11-1749);

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie désirent modifier l'heure du début des séances pour l'année 2025 en la fixant à 19h30 au lieu de 19h00;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'adopter le calendrier modifié suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025, lesquelles auront lieu au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) et débiteront à 19h30 :

21 janvier (reportée au 28)	15 juillet
18 février	19 août
18 mars	16 septembre
15 avril	21 octobre
20 mai	18 novembre
17 juin	16 décembre
- d'afficher un avis public à cet effet, et ce, aux endroits prévus dans les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : renouvellement de l'adhésion de la directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2025

Ri-2025-01-1782

Considérant que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, souhaite renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025, sans souscrire à l'assurance professionnelle;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, à l'ADMQ;
- d'autoriser le paiement du renouvellement de cette adhésion pour l'année 2025 au montant de 502 \$ plus taxes, soit 577,17 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

10- Formation des pompiers et des officiers

**10.1 Cours « Instruction I » (1^{er} cours du programme « Officier I »):
rémunération des heures de formation et remboursement des frais
de cours, de déplacement et de repas de Elizabeth Carpentier**

Ri-2025-01-1783

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, au premier cours du programme « Officier I », soit « Instruction I », ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2024-11-1758);

Considérant que Madame Carpentier a suivi le cours « Instruction I » en novembre et décembre 2024, tel que prévu, et qu'elle a réussi ce cours d'une durée de 45 heures;

Considérant que les frais d'admission, de cours et d'examen payés par Madame Carpentier s'élèvent à 379,37 \$ au total;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Madame Carpentier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la caserne de Venise-en-Québec où elle suivait le cours « Instruction I », le tout pour un total de 336 kilomètres;

Considérant que Madame Carpentier demande le remboursement de trois repas qu'elle a payés lors de journées complètes de formation durant ce cours;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Kevin Patenaude

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Instruction I », soit 45 heures au tarif horaire de 27,96 \$, pour un montant total de 1 258,20 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 659,76 \$ à Madame Carpentier, en remboursement des frais suivants :
 - frais d'admission, de cours et d'examen, soit un montant total de 379,37 \$;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

- frais de déplacement, soit 336 kilomètres à 0,68 \$, pour un montant total de 228,48 \$; et
- frais pour trois repas, soit un montant total de 51,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

**10.2 Cours « Instruction I » (1^{er} cours du programme « Officier I »):
rémunération des heures de formation et remboursement des frais
de cours et de déplacement de Miguel Cloutier**

Ri-2025-01-1784

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, au premier cours du programme « Officier I », soit « Instruction I », ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2024-11-1759);

Considérant que Monsieur Cloutier a suivi le cours « Instruction I » en novembre et décembre 2024, tel que prévu, et qu'il a réussi ce cours d'une durée de 45 heures;

Considérant que les frais d'admission, de cours et d'examen payés par Monsieur Cloutier s'élèvent à 379,37 \$ au total;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Cloutier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la caserne de Venise-en-Québec où il suivait le cours « Instruction I », le tout pour un total de 656 kilomètres;

Considérant que Monsieur Cloutier n'a présenté aucune facture pour le remboursement de repas;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Instruction I », soit 45 heures au tarif horaire de 27,96 \$, pour un montant total de 1 258,20 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 825,45 \$ à Monsieur Cloutier, en remboursement des frais suivants :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

- frais d'admission, de cours et d'examen, soit un montant total de 379,37 \$; et
- frais de déplacement, soit 656 kilomètres à 0,68 \$, pour un montant total de 446,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

10.3 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Elizabeth Carpentier

Ri-2025-01-1785

Considérant qu'un montant de 18 000 \$ est prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que la pompière Elizabeth Carpentier soit autorisée à s'inscrire au deuxième cours du programme « Officier I », soit « Gestion d'intervention et mesures SST I », d'une durée totale de 60 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe de février à mai 2025 à Venise-en-Québec;

Considérant que le prix du cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » sera d'environ 500 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de la pompière Elizabeth Carpentier au cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe de février à mai 2025;
- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 500 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Madame Carpentier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Madame Carpentier pour les heures de formation du cours « Gestion d'intervention et mesures SST I », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 729,80 \$ (60 heures x 28,83 \$) plus environ 25 % (432,45 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

10.4 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Miguel Cloutier

Ri-2025-01-1786

Considérant qu'un montant de 18 000 \$ est prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que le pompier Miguel Cloutier soit autorisé à s'inscrire au deuxième cours du programme « Officier I », soit « Gestion d'intervention et mesures SST I », d'une durée totale de 60 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe de février à mai 2025 à Venise-en-Québec;

Considérant que le prix du cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » sera d'environ 500 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription du pompier Miguel Cloutier au cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe de février à mai 2025;
- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 500 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Monsieur Cloutier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Monsieur Cloutier pour les heures de formation du cours « Gestion d'intervention et mesures SST I », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 729,80 \$ (60 heures x 28,83 \$) plus environ 25 % (432,45 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Journée de formation pour les officiers : « Gestion du personnel en caserne »

Ri-2025-01-1787

Considérant qu'un montant de 18 000 \$ est prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, souhaite inscrire les cinq officiers ainsi que le pompier éligible à la fonction de lieutenant à la journée formation intitulée « Gestion du personnel en caserne » qui est organisée par la MRC du Haut-Richelieu le samedi 22 février ainsi que le jeudi 27 février 2025, à savoir :

- Monsieur Ernest Bernhard, directeur
- Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint
- Monsieur Rudolph Bernhard, lieutenant
- Monsieur Frédéric Lemaire, lieutenant
- Monsieur David Mailloux, lieutenant
- Monsieur Dominic Drouin, pompier éligible à la fonction de lieutenant (réf. résolution No Ri-2024-06-1694)

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

Considérant que cette formation coûte 3 932 \$ pour les deux dates offertes et que ce montant sera réparti selon le nombre total de participants (40 maximum);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription des cinq officiers et du pompier éligible à la fonction de lieutenant du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie à la journée de formation intitulée « Gestion du personnel en caserne » le samedi 22 février ou le jeudi 27 février 2025;
- d'autoriser pour cette formation une dépense de 100 \$ à 200 \$ par participant, ainsi que les frais de déplacement et de repas, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération des officiers et du pompier éligible à la fonction de lieutenant qui participeront à cette formation, selon les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Achat de six habits de combat pour les pompiers

Ri-2025-01-1788

Considérant que le Service de sécurité incendie a procédé à l'achat de six habits de combat pour les pompiers, au coût de 2 665 \$ l'unité, selon la confirmation de commande datée du 15 janvier 2025 reçue de Équipements incendie CMP Mayer inc. (L'Arsenal);

Considérant que cet achat n'a pas été préalablement autorisé par une résolution du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie;

Considérant que l'achat de cinq habits de combat avait été prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'entériner l'achat de six habits de combat pour les pompiers, selon la confirmation de commande datée du 15 janvier 2025 de Équipements incendie CMP Mayer inc. (L'Arsenal), le tout pour un montant de 15 990 \$ plus les frais de livraison et toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Achat de souliers de travail pour les pompiers

Ri-2025-01-1789

Considérant qu'à partir de 2025, une paire de souliers de travail à embout d'acier sera fournie à chaque pompier (même modèle pour tous) et que cette paire de souliers pourra être remplacée aux cinq ans, si nécessaire (réf. résolution No Ri-2024-09-1724);

Considérant que l'achat de 21 paires de souliers de travail pour les pompiers a été prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

Considérant la soumission datée du 24 janvier 2025 de Quincaillerie G.H. Berger Ltée pour la fourniture de 21 paires de souliers de travail au prix de 125,99 \$ la paire, le tout pour un montant de 2 645,79 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Kevin Patenaude

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 21 paires de souliers de travail pour les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie, selon les termes de la soumission datée du 24 janvier 2025 de Quincaillerie G.H. Berger Ltée, le tout pour un montant de 2 645,79 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

13.1 Municipalité de Henryville : renouvellement de l'entente pour l'année 2025

La résolution numéro 8962-08-2024 de la Municipalité de Henryville par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025, pour le même nombre d'heures qu'en 2024 (160 heures), est déposée.

13.2 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : suivi

La Régie intermunicipale d'incendie demeure en attente de la résolution de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix confirmant le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2025.

Les membres du Conseil d'administration demandent à la directrice générale et greffière-trésorière d'aviser la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que d'ici à ce que la Régie intermunicipale d'incendie reçoive la résolution de renouvellement de la Municipalité, le technicien en prévention incendie (TPI) ne traitera que les dossiers urgents.

13.3 Tableaux des heures travaillées par le technicien en prévention incendie pour l'année 2024

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de deux tableaux indiquant, pour l'année 2024, les heures travaillées par le technicien en prévention incendie (TPI) pour :

- la Régie intermunicipale d'incendie (tâches administratives du TPI et tâches effectuées pour le Service de sécurité incendie);
- les dix municipalités desservies par le TPI sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, soit Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Alexandre, Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Noyan, Clarenceville et Venise-en-Québec; ainsi que
- la municipalité desservie par le TPI sur le territoire de la MRC de Rouville, soit Saint-Paul-d'Abbotsford.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

14- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

14.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

En l'absence de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint, résume aux membres du Conseil d'administration les activités du SSI au cours des dernières semaines.

* Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, se joint à la réunion à 19h45.

14.2 Tableaux concernant la « force de frappe » pour l'année 2024

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie des tableaux concernant la « force de frappe » pour l'année 2024, tels que complétés par Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et qui seront transmis à la MRC du Haut-Richelieu.

Monsieur Bernhard donne quelques explications concernant ces tableaux et répond aux questions des membres du Conseil d'administration.

14.3 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu – Rencontre du 5 décembre 2024 : compte rendu

Une rencontre du Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu a eu lieu à la MRC le 5 décembre 2024 à 9h00.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil d'administration le compte rendu de cette rencontre transmis par la MRC du Haut-Richelieu le 20 décembre 2024 (réf. procès-verbal du 17 décembre 2024, point 12.2, page 1630).

15- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

16- Varia

Il n'y a aucun point à ajouter au « Varia ».

17- Période de questions

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

18- Levée de la séance

Ri-2025-01-1790

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente